



SOMMAIRE

| | | |
|---|--|-----|
|  | SÛRETÉ FERROVIAIRE ♦ Projet d'ajustement de l'organisation de la Direction de la Sûreté ♦ Mission Reconnaissance Sûreté | P 2 |
|  | SERVICES MÉDICAUX ♦ Information sur la médecine d'aptitude sécurité | P 4 |
|  | OPTIM'SERVICES ♦ Nouvel outil de gestion des sollicitations | P 6 |
|  | ÉLUS UNSA-Ferroviaire ♦ Une équipe à votre écoute | P 7 |

Extrait de la déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Depuis des mois, nous vigilons.

Est-ce bien notre rôle ? Peut-être...

Est-ce nécessaire ? Malheureusement oui.

Est-ce utile aux salariés qui ont voté pour leurs représentants en CSE ? Oui encore.

Une chose est sûre, ce n'est agréable ni pour vous ni pour nous.

Que de temps perdu que nous ne pouvons consacrer au respect de notre mandat et qui fait la véritable raison de notre engagement : l'accompagnement et le conseil aux salariés.

Pourquoi est-ce si compliqué de faire respecter ce que le droit vous impose ?

L'information, la consultation des élus.

La qualité des inspections communes préalables.

Pourquoi nous donner toujours l'impression d'une éternelle stratégie du contournement ?

Un jour, la CCSCT n'est pas une instance, le lendemain, c'est la seule CSSCT que vous feignez d'informer avec des dossiers aussi légers que le score de Valérie PECRESSE ou d'Anne HIDALGO aux élections présidentielles.

Cette attitude prête le flanc à la méfiance, puis à la défiance.

Le manque de personnel, les difficultés de recrutement, le constat d'échec lorsqu'il s'agit désormais simplement de fidéliser ces cheminots au sein de notre entreprise.

Vous savez, ces cheminots, ces nantis, ces privilégiés qui vont encore dans les semaines qui viennent essayer leur lot de mépris, d'insultes, jetés à la vindicte populaire à grand renfort de fantasmes ou de mensonges dans les médias à l'occasion des débats autour de la future réforme des retraites.

Ces cheminots se défendront une nouvelle fois dans les rues. Et vous ? Les défendez-vous ?

Consciente de vos difficultés à recruter, puis à garder les cheminots, l'**UNSA-Ferroviaire** a appuyé vos démarches visant à continuer « à faire tourner la boutique ».

Mais ce qui pouvait s'entendre en mesures provisoires, en mode dégradé, ne peut se concevoir de manière pérenne, car c'est au détriment de la qualité de vie au travail.

C'est vrai dans tous les services, APF, CFAS, SUGE... et tant d'autres.

Retrouvez l'intégralité de la déclaration [ICI](#)

L'UNSA ÉCOUTÉE ET ENTENDUE ! LA CPRP SNCF DEVIENT CAISSE DE BRANCHE

Au Journal officiel de ce 27 avril 2022, est paru le « décret n°2022-683 du 26 avril 2022, modifiant le

décret n° 2007-730 du 7 mai 2007 relatif à la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF, et portant ajustement de ses missions ». Cet acte réglementaire tant attendu – paraphé par le Premier ministre et sept ministres ou secrétaires d'État – marque le point de départ officiel du dispositif d'évolution de la CPRP SNCF en future Caisse de branche et concrétise les revendications et propositions de l'UNSA-Ferroviaire.

Ce dossier, porté par la Fédération UNSA-Ferroviaire depuis plusieurs années, voit enfin un aboutissement favorable après de multiples expressions au sein du Conseil d'administration de la CPRP et interventions auprès des ministères. Sous réserve de la prochaine parution d'un second décret spécifique – nécessaire pour des motifs de droit administratif - la Caisse de branche serait dénommée Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel ferroviaire, et la CPRP SNCF deviendrait donc la CPRPF.

Mise en œuvre effective de la Caisse de branche pour une échéance prévue à ce jour en mars-avril 2023.





Projet d'ajustement de l'organisation de la Direction de la Sûreté

Lors du CSE du 16 mai 2021 (voir brève UNSA-Ferroviaire du mois de mai 2021), la direction a consulté les élus du CSE sur une nouvelle organisation afin de gagner en agilité et de permettre de :

- Clarifier la gouvernance de la Direction de la Sûreté,
- Améliorer la lisibilité de l'organisation,
- Fluidifier le système et coconstruire des processus et procédures de fonctionnement internes et externes.

Un an après sa mise en œuvre des cinq directions (Ressources humaines et éthiques, opérations SUGE, prospective, financière et marketing/communication), les élus du CSE sont informés des ajustements qui, selon la direction, permettraient de consolider les principes d'un fonctionnement matriciel, favorisant les relations transverses entre les différentes directions et de développer l'offre sûreté.

Ainsi, la direction resterait organisée en cinq directions **avec la création d'un secrétariat général** qui coordonnerait les trois fonctions support (RH, marketing et financière).

Le pôle des relations institutionnelles, l'université de la sûreté, la déontologie et l'éthique seraient également rattachés au secrétariat général.

L'ensemble **des directions de zone Sûreté serait rattaché hiérarchiquement au directeur de la sûreté.**

Les responsables sûreté du groupe SNCF seraient animés fonctionnellement par le Directeur de la Sûreté qui est l'autorité de la sûreté pour le groupe.

Ces ajustements donneraient lieu à :

- La création de trois postes (un au secrétariat général et deux postes chargés d'affaires afin de renforcer la direction marketing et communication),
- Des changements de rattachement hiérarchique (création du pôle relations institutionnelles au sein du secrétariat général, rattachement de l'unité risques groupe sûreté au département stratégie et défense, rattachement de l'unité d'accès aux emprises département PPI).

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, ces ajustements sont cohérents avec la vision stratégique de la sûreté ferroviaire désireuse de se positionner en fournisseur de moyens sûreté pour l'ensemble des sociétés SNCF dans un secteur concurrentiel. Cependant, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont souhaité savoir si la fonction de la DRH restera aussi « central » qu'aujourd'hui, notamment en termes de relations sociales.

Vos élus ont demandé à savoir pourquoi la direction des forces projetables est rattachée à la direction des opérations SUGE et pourquoi la santé/sécurité au travail est sous l'autorité du pôle métier et non RH.

Pour le Directeur de la Sûreté, Xavier ROCHE, la directrice de ressources humaines Sûreté gardera les mêmes prérogatives qu'aujourd'hui. La création du secrétariat général a, elle, pour fonction de coordonner les fonctions supports. Quant à la direction des forces projetables, Xavier Roche affirme que, étant une unité d'appui, son rattachement à la direction des opérations SUGE permettra de répondre plus efficacement et de façon plus réactive à des besoins opérationnels.

Concernant le rattachement de la santé/sécurité au travail au pôle métier, le directeur estime que sa nouvelle organisation permettra de travailler en transversalité.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



David TROUCHOT
06 12 18 93 06

trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53

somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY

mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64

philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT
Secrétaire

chivot.jl@unsa-ferroviaire.org



Mission de Reconnaissance Sûreté

Après une information préalable lors du CSE de mars, la direction a présenté en consultation ce jour au CSE du 26 avril 2022, le dossier des missions de reconnaissance sûreté (MRS).

D'après la direction, la mission de reconnaissance sûreté a pour objectif d'améliorer l'employabilité des agents.

Sur ce sujet, l'**UNSA-Ferroviaire** s'est toujours montrée favorable à échanger avec la direction dès lors que la santé et la sécurité de nos collègues sont préservées.

Or, pour l'**UNSA-Ferroviaire**, ce n'est pas le cas dans ce projet, car cette mission peut mettre en danger de façon flagrante les agents concernés.

En effet, elle consisterait à faire exercer à l'agent, seul, sans gilet pare-balles et sans arme, en mission en civil non dérogoire, des missions d'observation et de renseignement.

Cela concernerait les agents :

- Qui n'ont pas encore reçu leurs autorisations de port d'arme ou qui sont en possession d'autorisations devenues caduques,
- Déclarés temporairement inaptes à l'exercice de leur mission opérationnelle ou dont le port d'arme a été retiré de façon temporaire (uniquement à titre de précaution).

Le 1^{er} décembre 2021, l'**UNSA-Ferroviaire** avait déjà déposé une demande de concertation immédiate (DCI) afin d'exprimer à la direction ses revendications et son désaccord sur le dossier initial.

Si l'argument premier de ce projet, selon la direction, n'est pas d'augmenter la production via les MRS, il est incontestable d'affirmer que le modèle économique défini par l'Agence de Régulation des Transports impose à la direction des mesures visant à baisser le coût horaire chaque année. Cela représente près de 40 000 heures par an.

L'UNSA-Ferroviaire s'oppose fermement à ce projet, car elle ne sacrifiera jamais la sécurité des agents de la SUGE pour des raisons économiques face à un environnement de plus en plus hostile et violent envers les forces de sécurité.

Rien, pas même les contraintes économiques, ne saurait justifier la mise en danger de la vie d'un de nos collègues.

C'est pourquoi l'**UNSA-Ferroviaire**, en organisation syndicale responsable, s'insurge contre ce projet, tout comme elle s'oppose à la généralisation des missions opérationnelles à deux agents.

En cohérence, les élus UNSA-Ferroviaire ont voté **DÉFAVORABLEMENT** pour cette mise en œuvre.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



David TROUCHOT
06 12 18 93 06

trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53

somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY

mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64

philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT

Secrétaire

chivot.il@unsa-ferroviaire.org



Information sur la médecine d'aptitude sécurité

Les élus **UNSA-Ferroviaire** n'ont eu de cesse, depuis de longs mois, d'alerter la Direction des Services médicaux sur les dysfonctionnements existant sur les Centres Ferroviaires d'Aptitude Sécurité notamment parisiens.

En effet, des problématiques d'effectifs au sein des équipes médicales et paramédicales et, dans un même temps, une augmentation des besoins des SA ont engendré des tensions sur la production avec une désorganisation du travail et une augmentation des RPS.

Le dossier à l'ordre du jour, complet et bien construit, présente un panorama des actions envisagées et engagées.

Concernant les équipes paramédicales

- Renforcement de la ligne managériale avec la nomination d'une dirigeante paramédicale territoriale (DPT) dédiée au management des équipes paramédicales pour les trois CFAS parisiens appuyée par un adjoint DPT,
- Prise en compte des problématiques exprimées par l'équipe paramédicale du CFAS de Paris Est avec des actions réalisées comme l'achat de matériel, l'amélioration de la QVT, des embauches d'infirmières et de secrétaires, une augmentation du taux horaire des infirmiers(ières) intérimaires, la confirmation de la possibilité de deux recrutements en CDI intérim.

Concernant les équipes médicales

La Direction des Services médicaux (DSM) n'a pas anticipé les départs et s'affaire aujourd'hui à rectifier le tir notamment avec le recrutement en février 2022 de trois médecins, une embauche prévue pour le mois de juin et six candidats dans le circuit de recrutement.

Face aux difficultés de recrutement de spécialistes (cardiologie et ophtalmologie), la DSM a élargi ses recherches au-delà des canaux de recrutements classiques en sollicitant des cabinets spécialisés externes et en mettant en place un référent national par spécialité.

Concernant les psychologues

Pour donner suite à l'augmentation du volume de l'activité de 20 % et à l'augmentation des besoins en matière de recrutement (9 600 en 2022), la DSM redimensionne l'équipe des psychologues avec une augmentation des recrutements externes en CDD et la création d'un poste d'assistante-psychologue à Paris Est.

Concernant le pilotage de l'aptitude sécurité

Afin de répondre aux enjeux orientés sur la capacité de la DSM à satisfaire les besoins des clients internes et externes, l'amélioration du pilotage est un élément essentiel. Dans ce cadre, la DSM crée un poste de responsable production aptitude sécurité qui sera rattaché hiérarchiquement à la directrice de production. Parallèlement, la DSM fait évoluer les systèmes d'information de l'aptitude sécurité.

Les solutions engagées, corrélées aux tensions actuelles sur le marché de l'emploi et au manque d'effectifs jusqu'à fin août 2022, restent globalement insuffisantes.

La DSM propose des remplacements inter-centre basés sur du volontariat concernant les infirmières en aptitude sécurité en santé au travail et les secrétaires en aptitude sécurité pour prêter main-forte aux cabinets de la région parisienne.

Pour renforcer l'attractivité du dispositif, la DSM propose des indemnités jusqu'au 30 août 2022 (15 € pour les infirmiers(ières) parisiens et 40 € pour ceux venant de province).

.../...





Information sur la médecine d'aptitude sécurité

En ce qui concerne les médecins, la DSM met en place une Task Force qui aura pour objectif de pallier les absences en médecine d'aptitude sécurité afin de ne pas dégrader ou pénaliser la planification. Les médecins volontaires pourront effectuer des déplacements en dehors de leur LPA. La période maximale pour réaliser des vacations en renfort est limitée à une semaine par mois (5 jours en une seule fois ou sécables). En compensation, une indemnité mensuelle sera versée (100 € par vacation) pour les médecins venant de province.

Enfin, la DSM a recours à un plateau d'appui pour absorber la charge compte tenu des confirmations des recrutements fin d'année 2021 par les agences de recrutements (notamment pour la traction et SNCF Réseau). Les recrutements sont relancés de façon dense et les commandes sur 2022 représentent plus de 1 000 embauches à la traction. La dynamique de reprise attendue sur 2022 et 2023 a un impact non négligeable sur l'activité des CFAS et montre l'impossibilité pour les CFAS tant médicaux que psychologues d'absorber cette charge.

La DSM a, dans ce contexte, fait appel à des cabinets externes pour réaliser ces visites couplées (CFAS psy + CFAS med). Ce recours est utilisé temporairement jusqu'à juin 2022.

Les élus UNSA-Ferroviaire :

- ont pris la mesure de l'importance de ce dossier et de la nécessité d'apporter des axes d'amélioration au fonctionnement des CFAS compte tenu des demandes fortes des clients SA et externes et de la perspective de l'arrivée de la concurrence.
- ont alerté la DSM quant au choix d'externalisation des visites et ont eu l'assurance qu'après le mois de juin les CFAS seront dimensionnés pour répondre aux besoins globaux. **Un point de vigilance sera constant sur ce sujet.**
- s'assureront que la gestion prévisionnelle des effectifs et carrières soit suffisamment anticipée pour tenir compte des mouvements des personnels à venir. Celle-ci doit être à la hauteur des enjeux pour assurer une production de qualité et un maintien de la qualité de vie au travail optimal.
- ont souligné les compétences et la qualité de travail des équipes des CFAS, une expertise reconnue de tous à valoriser au-delà du GPU...

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIAN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
06 89 19 10 03
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
06 16 74 03 23
rivoallan.a.unsa@gmail.com

Retrouvez la déclaration lue en séance [ICI](#)





Nouvel outil de gestion des sollicitations

La Direction Optim'Services présente aux élus du CSE, en information préalable, le projet NOGS (Nouvel Outil de Gestion des Sollicitations). Ce projet a pour but de :

- Remplacer les outils de Gestion de la Relation Client (GRC) existant au niveau FC/Famille et GA/Paie des Agences Paie et Famille (EPICEA et CMGA), la plateforme téléphonique KISIO et le Pôle Gestion des Cadres supérieurs et Dirigeants de la Direction Performance managériale et Leadership ;
- Mettre à disposition le nouvel outil au CSP Notes de Frais (pour les demandes de renseignement et la gestion des cartes bancaires, CONCUR restant l'outil de déclaration des notes de frais), aux pôles spécialisés Opposition sur Salaire et CARRT du CSP Optim'Services Paie et Prestations administratives.

Le groupement NEOCASE – SOPRA HR a été retenu en tant qu'éditeur spécialiste des GRC. Ainsi, la direction a recouru à une « solution sur étagère », la DSI des Fonctions Support ne disposant pas des compétences lui permettant de créer la nouvelle GRC selon la direction.

Le déploiement interviendra en deux lots et l'outil sera éprouvé par des sites pilotes pour chaque lot.

- Le lot 1 concernera la partie FC-Famille. Le site pilote, constitué des sites de Limoges, Bordeaux, Tours et Rennes a été mis en production de NOGS le 25/01/22.

- Le lot 2 concernera GA-Paie et production spécialisée. Le site pilote sera l'agence Méditerranée. Son lancement est prévu, à date, le 25/10/22.

Au terme des sites pilotes, le déploiement de chaque lot sera effectué en une seule vague. Chaque agent et chaque manager recevra une formation à la nouvelle GRC.

Les représentants du personnel ont été conviés à plusieurs réunions afin d'échanger sur la mise en œuvre de ce projet (six réunions de concertation de projet, une commission économique, une commission NTIC et plusieurs interventions en CSSCT Optim'Services).

Ce fut l'occasion pour vos élus **UNSA-Ferroviaire** de faire des propositions d'amélioration, notamment en vue d'une formation d'une durée plus longue, en présentiel et avec des exercices sur des cas concrets, mais aussi en termes d'amélioration de l'ergonomie pour les personnels présentant des difficultés visuelles.

Si les élus **UNSA-Ferroviaire** saluent les échanges constructifs avec la direction et l'ouverture sur les propositions de l'**UNSA-Ferroviaire**, ils encouragent la direction à être particulièrement bienveillante lors du déploiement avec les personnels sur le temps d'appropriation du nouvel outil. L'**UNSA-Ferroviaire** sera attentive à ce que personne ne soit ni stigmatisé ni pénalisé.

Si cet outil devrait améliorer les conditions de travail et générer une baisse du temps de traitement, l'**UNSA-Ferroviaire** exhorte la direction à ne pas, une fois de plus, faire de la productivité sur des équipes en tension. Il est grand temps que les équipes retrouvent un rythme de travail sans pression.

La crainte des élus **UNSA-Ferroviaire** est réelle quant au risque d'une utilisation détournée de cet outil, car NOGS facilite le suivi individuel des salariés. La tentation pourrait être grande de « fliquer », de classer les agents en fonction du volume traité sur une période donnée (TOP 10 des agents) ou d'imposer un quota de sollicitations à traiter.

L'**UNSA-Ferroviaire** a demandé qu'une communication claire sur l'utilisation de ce nouvel outil soit faite à l'ensemble des équipes et managers afin qu'il ne soit pas détourné de sa fonction principale.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



LEGROS Stéphanie
06 29 42 46 33
legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL
06 42 44 32 11
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON
06 11 74 77 37
delon.s@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN
06 27 36 43 41
nadine.bertin@sncf.fr

Retrouvez la déclaration lue en séance ICI



Une équipe à votre écoute !



LEGROS Stéphanie
06 16 88 50 96
legros.s@unsa-ferroviaire.org



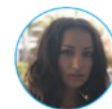
Philippe MALLEGOL
06 42 44 32 11
mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



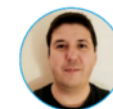
Nadine BERTIN
06 27 36 43 41
nadine.bertin@sncf.fr



Paterne COPOL
07 85 39 51 56
copol.p@unsa-ferroviaire.org



Sarah VINCENT
06 63 49 17 12
vincent.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON
06 11 74 77 37
delon.s@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIIN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI
06 89 19 10 03
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
06 16 74 03 23
rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Christine VASSEUR
06 13 44 59 28 / 06 20 65 16 20
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



Marie-Christine ROBERT
marie-christine.robert@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org



Bruno DERUE
06 17 93 19 15
derue.b@unsa-ferroviaire.org



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Jean-François BOUR
bour.jf@unsa-ferroviaire.org



Frédéric PORCEL
06 74 67 00 59
porcel.f@unsa-ferroviaire.org



Didier CASU
06 46 00 34 06
casu.d@unsa-ferroviaire.org



Audrey GIROD
06 25 31 28 27
girod.a@unsa-ferroviaire.org



Christophe PALLIX
06 25 18 42 13
pallix.c@unsa-ferroviaire.org



Olivier MAINI
06 78 73 65 66
maini.o@unsa-ferroviaire.org



Sébastien MANAZ
06 15 16 04 55
sebastien.manaz@csesncf.com



Sophie PIERRE
sophie.pierre@cprpsncf.fr



David TROUCHOT
06 12 18 93 06
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU
07 66 27 28 53
somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY
mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY
06 60 58 37 64
philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT
Secrétaire
chivot.jl@unsa-ferroviaire.org

Responsable Syndical
Frédéric FOURNIER
fournier.f@unsa-ferroviaire.org

